

Renvoi au comité des Domaines nationaux de l'adresse de l'agent national des messageries de Paris, lors de la séance du 12 fructidor an II (29 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des Domaines nationaux de l'adresse de l'agent national des messageries de Paris, lors de la séance du 12 fructidor an II (29 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVI - Du 10 fructidor au 22 fructidor an II (27 août au 8 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1990. p. 68;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1990_num_96_1_15121_t1_0068_0000_9

Fichier pdf généré le 14/01/2020

calme dans cette commune et encourager le patriotisme longtemps opprimé.

Une sincère fraternité anime tous les autres membres de cette société, qui ne cessera de veiller que lorsqu'elle ne verra plus d'ennemis au dehors, ni de traîtres au dedans, et pour qui la Convention sera toujours le centre de ralliement et l'unique objet de sa vénération, comme la Liberté est celui de son enthousiasme.

MOREL (*président*), OURY (*secrétaire*).

5

Les membres du comité révolutionnaire de Beauvais [département de l'Oise] annoncent l'envoi d'une boîte renfermant des objets d'argenterie d'église, pesant 5 marcs 4 onces; une jannette et son cœur, en or, provenant des dons patriotiques, pesant demi-gros; une croix et son pied, en argent; un porte-dieu, en or; enfin, une médaille en bronze, représentant d'un côté la figure d'un tyran décapité, et de l'autre l'abandon des privilèges, remis par Massieu, représentant du peuple, ainsi que deux croix de Saint-Louis.

Insertion au bulletin (19).

[*Les membres du comité révolutionnaire de Beauvais à leur frère et ami le citoyen Danjou, représentant du peuple, le 7 fructidor an II*] (20)

Nous te faisons passer, citoyen Représentant, une boîte renfermant les objets cy après détaillées:

- 1°. un ci-devant saint-sacrement sur son pied.
- 2°. un calice sur son pied.
- 3°. une patène.
- 4°. un ciboire sans pied.
- 5°. un petit porte Dieu en poche.
- 6°. deux boîtes à soit disant saintes huiles.
- 7°. un reliquaire en argent.

Le tout provenant de quelques ci-devant paroisses et pesant ensemble 5 marcs, 4 onces.

Une jeannette et son cœur en or provenant de dons patriotiques pesant 1/2 gros.

Suit la teneur des dons faits au comité par le citoyen Massieu, aussi Représentant:

- 1°. une croix et son pied en argent pesant 1 marc, 4 onces, 6 gros.
- 2°. un porte Dieu en poche en or, provenant du même, pesant 4 onces, 7 gros.

Enfin une médaille en bronze représentant d'un côté la figure du tyran décapité et de l'autre l'abandon des privilèges, remis par le même, ainsi que le constate l'extrait du procès-verbal cy-annexé.

Nous t'invitons de faire hommage de ces effets à la Convention nationale, et de vouloir bien nous en accuser réception.

Nous joignons aussi deux croix de Saint-Louis et leurs brevets qui nous ont été remises par les citoyens Tiercet et Monory, tous deux capitaines au 237^e regiment de cavalerie.

Salut et fraternité.

LEARA (*président*), CHARRIER, HERAUT, LIBERT, DEPARDIEU, DURAND, BEADE, MASSON, PRIEUR, SARENMASSE

[*Extrait du procès-verbal du comité révolutionnaire de Beauvais, du 26 prairial an II*] (21)

Le citoyen Massieu, Représentant du peuple, à Beauvais pour affaires personnelles a remis sur le bureau une médaille de bronze portant effigie du cidevant tyran, qui lui avait été donnée par l'assemblée constituante le 4 août au sujet de l'abandon des privilèges, laquelle était restée chez lui a cause de son absence de Beauvais et a dit que son intention était qu'elle fut convertie en canons.

Le comité reçoit cette médaille et arrête que copie du présent sera délivrée audit Massieu.

DESJARDINS (*secrétaire*).

6

L'agent national des messageries de Paris annonce que la caisse d'argenterie d'églises, du poids de cent cinquante cinq livres, envoyée par la commune de Thiers, département du Puy-de-Dôme, a été remise à la trésorerie nationale le 16 pluviôse dernier.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des Domaines nationaux (22).

[*L'agence nationale des Messageries au citoyen Rudel, député du Puy-de-Dôme à la Convention nationale, le 29 thermidor an II*] (23)

Nous sommes, citoyen, en état de répondre et satisfaire aux renseignements que tu nous a demandés par ta lettre du 21 de ce mois: l'extrait cy joint te fera connoître que caisse « Argenterie d'église » du poids de 155 livres de l'envoi de la commune de Thiers a été remise à la Trésorerie nationale le 16 pluviôse dernier, sur le reçu du citoyen Dunoyer, préposé à la recette de ces sortes d'articles: nous eussions prévenu ta sollicitude à cet égard, si la caisse dont il s'agit t'avoit été adressée nominativement, mais comme elle portoit uniquement l'indication générique des députés du département du Puy-de-Dôme, sans désignation du domicile d'aucun d'eux, nos préposés ont cru remplir les vœux de la députation de ce département et de la commune de Thiers, en remettant cet article à la Trésorerie nationale.

RIQUEUR, BOULANGER.

(21) C 318, pl. 1292, p. 20.

(22) P.-V., XLIV, 207. Bull., 12 fruct. (suppl.)

(23) C 318, pl. 1292, p. 31. Procès-verbal d'ouverture de la caisse contenant 217 marcs de matières précieuses provenant d'églises, du 26 thermidor an II, p. 32-33; certificat des Messageries du 10 pluviôse an II, p. 34.

(19) P.-V., XLIV, 207. Bull., 12 fruct. (suppl.), qui ne publie qu'une partie du premier paragraphe de l'adresse.

(20) C 138, pl. 1292, p. 19 (effets reçus le 11 fructidor).